



Promesse d'embauche et contrat

Par **redsea13**, le **16/04/2008** à **20:50**

Bonjour,
je suis actuellement en arrêt maladie pour des problèmes dorsaux.
La possibilité de reclassement n'est pas envisageable compte tenue de mon état de santé.
en ressortant ma promesse d'embauche qui date de 1ans et 7mois je me suis rendue compte
que l'employeur a stipulé un salire de 1500€ brut pour 35h mensuel.
Hors mon contrat est a 35 heures par semaine.
Puis-je demandé un dommage du fait que le contrat n'est pas conforme avec la promesse
d'embauche ?

Par **Erwan**, le **16/04/2008** à **21:33**

Bjr,

il s'agit très probablement d'une simple erreur matérielle.

Vous pourrez difficilement faire croire à un revenu annoncé de 6000 Euros bruts par mois
(1500 x 4 semaines) alors que vous avez occupé cet emploi pour 1500E/mois sans soulever le
problème.

Vous êtes tout cimplément embauché à plein temps.